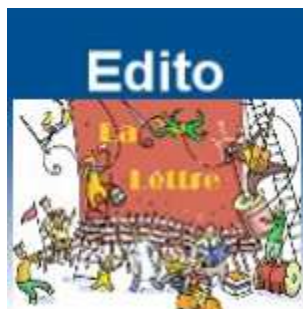


LA LETTRE de CEREVIA



Pour contacter la rédaction : cerevia@fol86.org



Donner du sens à l'engagement bénévole !

Etre bénévole, c'est une responsabilité, parfois lourde, souvent partagée. Sans bénévole, sans générosité, comment vivre ses passions ? Où trouver des espaces d'expression, de liberté ?

Voici le dilemme de nos jours, où quand liberté rime avec responsabilité, il y a incompréhension.

A l'écoute depuis de nombreuses années du monde associatif, la Ligue de l'Enseignement s'engage aujourd'hui plus que jamais aux côtés des bénévoles pour que votre engagement soit au service de ce qui nous rassemble.

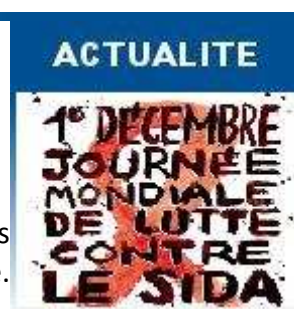
Depuis la rentrée de septembre, la Ligue de l'Enseignement se donne lancée pour défi de développer un centre de ressources à la vie associative étiqueté CEREVIA, un espace de travail et d'information qui vous ressemble, en perpétuelle évolution. Cette lettre en est la première expression grand public.

Sans vous ôter le plaisir de la découvrir, vous pourrez en quelques coups d'œil faire le tour de l'actualité associative de votre département, vous tenir informé des évolutions en terme de réglementation. Simplement vous assurer que vous n'êtes pas isolé dans votre responsabilité, mais bien accompagné dans votre projet de liberté associative !

A dans 15 jours... au plus tard.

Les associations, militantes des droits de l'Homme du berceau au tombeau... militantes du droit de vivre

Parler de liberté, la défendre ici comme ailleurs en formant les citoyens de demain, défendre la vie, les associations savent le faire. La preuve en est, deux rendez-vous et une mobilisation :



- **Mobilisation des associations éducatives** contre le désengagement du Ministère de l'Education Nationale. 8 associations incontournables dans le champs de l'éducation voient leurs actions en direction de vos enfants menacées par des coupes budgétaires drastiques et des moyens humains tout simplement supprimés. Toutes les informations et la pétition sur : www.pourleducation.org

- Conférence sur les droits de l'Homme, le **3 décembre, 19h30**, au Théâtre

Auditorium de Poitiers, en présence de **Shirin EBADI, prix Nobel de la Paix en 2003**.
Cet événement est organisé par ANAHITA, association étudiante de défense des droits de l'Homme, membre du réseau Animafac

- **Journée Mondiale de lutte contre le sida : le lundi 1er décembre**. De nombreux événements sont organisés par le Réseau Prévention Sida de la Vienne, composé de nombreuses associations, principalement à Poitiers, Châtelleraut et Loudun. Pendant toute la journée auront lieu des séances d'information, de dépistages anonymes, gratuits et confidentiels, le tout sur un air festif, notamment à Châtelleraut. Tout le programme sur www.reseau-prevention-sida86.fr

L'agenda en large et en travers :

- **Salon du livre de Ruelle le 27, 28, 29 et 30 novembre**, avec la participation de la Ligue de l'Enseignement, de Lire et Faire Lire, de l'UDAF aux côtés des collectivités
- **Match d'improvisation théâtrale, le 29 novembre à 20h30, Maison des Projets de Buxerolles**. La LUDI rencontrera l'ADIV dans l'arène, avec pour seules armes les mots, les grimaces et l'imagination. Comme au temps des romains, à vous de juger du vainqueur. A mourir de rire.
- **Soirée 100% Hip Hop & Solidarité avec les enfants hospitalisés, le 5 décembre**, au Centre de Beaulieu, Poitiers, à partir de 20h. Toute la soirée sera intégralement traduite en langue des signes, et la traduction signée du concert sera projetée sur grand écran. Tarif 5 et 10 euros, dont les bénéfices seront reversés à l'association Un Hôpital pour les enfants.
- **5 décembre, journée nationale du bénévolat**: la Conférence Permanente des Coordinations Associatives organise ce même jour un colloque régional sur le thème: **Financement des associations, quel avenir ?** Lieu : Ruralies. Horaire : 9h30 - 17h. Inscription : [téléchargez ici](#)
- **Vous souhaitez que votre actualité apparaisse ici ?** Contactez la rédaction cerevia@fol86.org. Parution tous les 15 jours.



Valorisez votre association !

A l'heure des clôtures de comptes pour l'exercice 2008, voici quelques astuces pour que votre association soit appréciée à sa juste valeur !

Combien d'heures données de votre temps pour que votre association puisse remplir ses missions ? Quel poids économique pour votre association sur votre territoire ? Autant de réponses qui vous permettront d'approcher solidement les collectivités de votre territoire en ces temps de chasse aux subventions.

Les contributions volontaires en nature

En comptabilité, cette opération de valorisation s'appelle « l'évaluation des contributions volontaires en nature ». Dans le **Guide des associations**, réédité par Revue fiduciaire en 2007, « les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association ».

Bien entendu, cette valorisation ne doit pas se mélanger au compte de résultat de l'association, elle ne doit pas s'intégrer aux produits et charges réellement engagées. Cette opération doit donc se présenter sous la forme d'un petit tableau naturellement équilibré entre produits et charges, ajouté au pied du compte de résultat.

Quels intérêts concrets pour l'association ?

L'objectif clairement affiché de ce procédé est de mesurer pour l'association le poids de l'engagement bénévole en son sein, et pour la collectivité de relativiser son soutien financier au regard de la proportion de ce dernier face au résultat valorisé. (voir schéma)

Dans une période où les pouvoirs publics voient « d'un mauvais œil » le fait d'être le financeur majoritaire, voir unique, valoriser permet de les rassurer quant au sérieux de la gestion et à l'importance économique des activités de l'association.

Quand vous occupez un local prêté par la mairie et que vous le valorisez dans votre budget, la collectivité prend acte de votre gestion transparente, ce qui va dans le sens d'un partenariat de confiance et donc de long terme.

Vous aurez compris tous les intérêts à valoriser vos actions et votre patrimoine, aussi bien pour les bénévoles comme signe de reconnaissance pour leur engagement, que pour vos partenaires et pour ceux à venir. Sans oublier que les contributions volontaires sont de nature à asseoir le caractère non lucratif des activités de l'association, au regard de l'administration fiscale.

Comment procéder ?

Pour reprendre l'exemple du local, afin de le valoriser, vous devez vous indexer sur la valeur du bien immobilier sur le marché du locatif de votre secteur. Dans la partie « charge », vous indiquez le total à l'année, et dans la partie « produit », ce même montant est inscrit comme mise à disposition.

Pour valoriser le temps bénévole, il faut évaluer le nombre d'heures consacrées à une tâche précise en se référant au barème salarial en vigueur dans votre association si celle-ci est employeuse, ou en élaborant son propre barème en fonction des missions réalisées et donc du niveau de compétence requis. Si l'évaluation n'est pas suffisamment quantifiable, il est vivement conseillé d'accompagner cette démarche comptable par une annexe qualitative revenant sur les différents éléments valorisés

[\(lire la suite\)](#)

Formation des bénévoles, dispositif régional :

Bénévoles ! Des formations sont organisées et accessibles gratuitement pour vous dans tout le département.

Pour information, **en décembre**, se dérouleront :

- Mode de contractualisation entre associations et pouvoirs publics, à Poitiers, **le vendredi 5**,

9h30-17h

- Etre bénévole et employeur, à Poitiers, **le samedi 13, 9h30-17h**
- La demande de subvention pour les associations non-employeurs, à Bressuire, **le samedi 13, 9h30-17h**
- Savoir naviguer sur internet, à Poitiers, **le samedi 19, 9h30-17h**

Pour s'inscrire ou trouver les autres dates : benevoles-formation@wanadoo.fr
www.portail.poitou-charentes.fr



Pour vous désinscrire de cette lettre électronique, veuillez envoyer un courriel vide à fol86-unsubscribe@emf.eu.org.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter la Ligue de l'Enseignement de la Vienne / FOL86 au 05.49.38.37.40